RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : VILLE HAUT APREY

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates dépassant la limite de qualité. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CAPTAGE VILLE HAUT APREY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 28 personnes sur 1 commune (APREY). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE APREY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE APREY » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,5 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **191**
Valeur maxi : **0,059 microgramme/L (esa metolachlore)**
Année prise en compte : **2022**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **32,3 °f**
Valeur maxi : **32,8 °f**
Année prise en compte : **2023**

Édité le **16/04/2025**

UDI **052001820**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - Délégation territoriale de la Haute-Marne - 82 rue du Commandant Hugueny - CS 22123 - 52905 CHAUMONT CEDEX 9
03 25 30 62 18
ars-grandest-dt52-se@ars.sante.fr